



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024- 07-07-05

SÉANCE DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 19 février 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, Maire ;
 Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Adjoint ;
 Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Monique BEC, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, , Conseillers ;
 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Monique GIBERT,
 Jean FABRE,
 Bernard GOMBERT,
 Pascal SOUYRIS,
 Pierre ROSSIGNOL,

- Était absent : Anne THEVENOT

- Procurations : Monique GIBERT à Elodie PAULS,
 Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN,
 Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,
 Pascal SOUYRIS à Christiane CAMBEFORT,
 Pierre ROSSIGNOL à Monique BEC

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30

Délibération n°2024-07 – 07-54 / Adoption du budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur ;

Vu le rapport de présentation synthétique indiquant les inscriptions par chapitre et opération ;

Vu la présentation par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
chap	intitulé	BP 2024		Chap	intitulé	BP 2024
O11	charges à caractère général	605 000,00 €		O13	atténuations de charges	25 000,00 €
O12	charges de personnel	1 185 000,00 €		70	produits des services	171 500,00 €
O14	atténuations de produits	16 700,00 €		73	impôts et taxes	1 685 140,00 €
65	autres charges gestion courante	271 905,00 €		74	dotations et participations	592 080,00 €
				75	autres produits gestion courante	72 000,00 €
66	charges financières	55 000,00 €		77	produits exceptionnels	500,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €			Total Recettes réelles	2 546 220,00 €
68	Dotations aux provisions pour risques	20 000,00 €		002	Résultat de fonctionnement reporté	444 243,00 €
	TOTAL dépenses réelles	2 154 605,00 €				
O42	opérations d'ordre	25 000,00 €				
O23	virement à la section d'invest.	810 858,00 €				
	TOTAL	2 990 463,00 €			TOTAL	2 990 463,00 €

INVESTISSEMENT						
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
Chap	intitulé	BP 2024		Chap	intitulé	BP 2024
O01	Solde antérieur	194 851,92		O21	Virement du fonctionnement	810 858,00
16	remboursement capital	170 000,00		O40	Opération d'ordre	25 000,00
Op 41	Réserve foncière	115 000,00		1068	Affectation du résultat	200 000,00
Op 43	Amélioration des bâtiments	30 000,00		10	Dotations, Fonds divers, Réserves	90 000,00
Op 48	Acquisition de matériels	50 000,00		13	Autres subventions	27 000,00
Op 63	Plu - études diverses	4 000,00		O24	Cession	25 000,00
Op 66	Extension Espace Jean Moulin	5 000,00				
Op 88	Modernisation Vidéo Protection	25 000,00				
Op 96	Renouvellement flotte véhicule	47 840,46				
Op 132	Routede Plaisan	10 000,00				

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024



ID : 034-213402811-20240322-2024070754BP-DE

Op 134	Maison médicale	100 000,00			
Op 144	Programme Voirie	100 000,00			
Op 148	Plan de circulation	35 000,00			
Op 151	Cours d'école Jules Ferry	10 000,00			
Op 152	Parking La Poste	60 000,00			
Op 149	Maison Cabanis	50 000,00			
Op 136	Maison Gombert	95 000,00			
Op 146	Rénovation La Poste	100 000,00			
Op 80	indu CCVH travaux assainissement	72 000,00			
	RAR dépenses	14 165,62		RAR recettes	110 000,00
	TOTAL	1 287 858,00		TOTAL	1 287 858,00

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le budget primitif 2024 de la commune de Saint Pargoire voté par chapitre et par opération en dépenses de la section d'investissement, avec reprise des résultats n-1.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 034-213402811-20240322-2024070754BP-DE

